

NUMERO #26 | JUIN 2021

TRADECOM II NEWS

BULLETIN D'INFORMATION DU PROGRAMME TRADECOM II

HARNESSING THE BLUE ECONOMY FOR SUSTAINABLE ECONOMIC DEVELOPMENT OF ACP STATES

Attaining SDG 14: Investing to “conserve and sustainably use the oceans and marine resources for sustainable development” in ACP Countries



#edd21 15-16 June 2021

PAGE 4

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR DES ACCORDS COMMERCIAUX AFRICAINS INCLUSIFS ET ÉQUITABLES

UNECA

PAGE 7

RENFORCEMENT DU SYSTÈME DE PROTECTION DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES EN AFRIQUE CENTRALE ET OCCIDENTALE - OAPI

PAGE 9

SOUTIEN AUX BUREAUX NATIONAUX DE NORMALISATION DE LA CARICOM POUR LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE DE L'APE

PAGE 11

SOUTIEN CIBLÉ POUR DÉVELOPPER LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE DANS LES PAYS DES CARAÏBES

PAGE 6

CONSOLIDATION DE L'UNION ÉCONOMIQUE DE L'OECO PAR LE RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ COMMERCIALE ET DES RETOMBÉES POSITIVES SUR LA CARICOM - OECS

PAGE 9

SOUTIEN CIBLÉ AU COMMERCE ET À L'INVESTISSEMENT - PNG+5

PAGE 10

SOUTIEN CIBLÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE PLATEFORME D'ENTREPRISES AGRICOLES GHANA-UE

PAGE 11

AUC-ZLECA SOUTIEN TECHNIQUE AUX NÉGOCIATIONS DU PROTOCOLE D'INVESTISSEMENT

EXPLOITER L'ÉCONOMIE BLEUE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE DES ÉTATS ACP JED21



La 14^{ème} édition des Journées européennes du développement (JED 2021) s'est déroulée les 15 et 16 juin 2021 sur le thème "Le pacte vert pour un avenir durable" et était entièrement numérique en raison des restrictions de la COVID-19. Le programme TradeCom II UE-ACP a organisé un débat en laboratoire sur le thème "Exploiter l'économie bleue pour le développement économique durable des États ACP" avec pour sous-thème : Atteindre l'ODD 14 : Investir pour "conserver et utiliser durablement les océans et les ressources marines pour le développement durable" dans les pays ACP.

La session, modérée par **Mme Cristelle Pratt**, Sous-Secrétaire générale pour l'environnement et l'action climatique du Secrétariat de l'OEACP, a discuté de la mise en œuvre d'initiatives d'économie bleue en relation avec le commerce et l'investissement et les mesures visant à atteindre l'ODD 14 dont le but est de "conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable", et d'autres objectifs connexes. Les discussions ont porté sur les opportunités émergentes que l'économie bleue offre dans des domaines tels que la pêche et l'aquaculture côtières, la biotechnologie, le transport maritime et l'énergie.

Cristelle Pratt a ouvert le débat en rappelant que les océans couvrent 72% de la surface de notre planète bleue et constituent plus de 95% de la biosphère. Les océans, les mers et les zones côtières sont vitaux pour les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire de milliards de personnes dans le monde, et pour la prospérité économique de nombreuses nations.

La base de ressources de l'économie bleue dans le Groupe ACP est plus de deux fois supérieure à sa masse terrestre ; trois fois supérieure à la masse terrestre des États ACP des

Caraïbes, et plus de 40 fois supérieure à la masse terrestre de la région Pacifique.

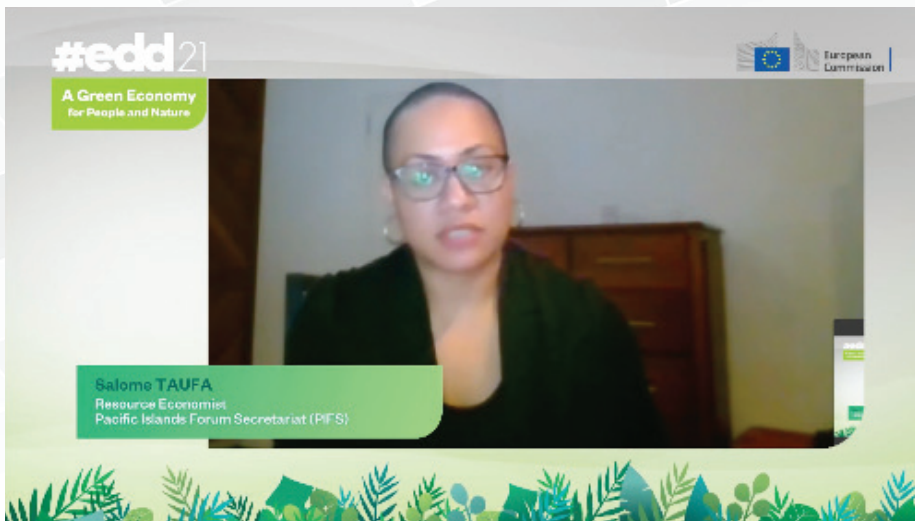
Les pays ACP disposent d'un grand potentiel pour exploiter les ressources maritimes et minérales des grands fonds, les produits pharmaceutiques, ainsi que les ressources énergétiques alternatives et renouvelables pour une expansion et une intensification durables, entre autres, de la production de poisson côtier et océanique, des loisirs, du tourisme et des transports. Ces aspects clés sont également repris dans la brochure qui a été préparée pour cette session et largement distribuée.

La contribution de **Salome TAUFA**, économiste des ressources du Secrétariat des îles du Pacifique, a porté sur deux instruments politiques, en cours d'élaboration, visant à promouvoir l'utilisation durable des ressources de l'océan Pacifique à travers le prisme de l'économie bleue.

En 2019, les dirigeants du Forum ont noté qu'assurer l'avenir du Pacifique bleu nécessite une vision à long terme et ont attentivement examiné la stratégie du régionalisme, ainsi que l'intérêt d'un engagement collectif pour y parvenir. Au cours de leur réflexion, les dirigeants du Forum ont approuvé l'élaboration de la Stratégie 2050 pour le continent du Pacifique bleu.

Cette stratégie est toujours en cours d'élaboration et a fait l'objet de consultations approfondies avec les dirigeants du Forum et les principales parties prenantes. L'océan est en effet un domaine d'intérêt fondamental, tant en termes de stratégie que de transversalité.

Ce faisant, la Stratégie 2050 prendra en compte la science, l'innovation et la recherche, l'accès à un transport maritime



durable, les énergies renouvelables, la biodiversité et les écosystèmes, les partenariats multipartites et l'accès à un financement durable.

Le deuxième instrument politique est la Stratégie économique pour le Pacifique bleu. Étant donné que la Stratégie 2050 pour le Pacifique bleu sera un instrument politique de haut niveau et à long terme qui guidera les travaux dans la région du Pacifique au cours des 30 prochaines années, une note conceptuelle visant à développer une Stratégie économique pour le Pacifique bleu a été élaborée en vue d'aider les membres du Forum à stabiliser leurs économies contre les impacts de la COVID-19, à renforcer leur résilience aux chocs futurs et à soutenir leurs efforts de redressement à long terme. Une caractéristique clé de cette stratégie sera l'économie océanique durable au sein de laquelle l'économie bleue sera un moteur des activités économiques basées sur l'océan.

Les principaux domaines à prendre en considération sont la pêche, un domaine prioritaire de longue date pour la coopération régionale entre les membres du Forum. Afin de diversifier les sources de revenus, les membres chercheront à augmenter et à explorer d'autres opportunités, y compris des solutions basées sur la nature et des mécanismes de financement plus innovants.

La stratégie explorera également les possibilités offertes par l'aquaculture, un domaine largement sous-développé dans le Pacifique, le transport maritime, les énergies renouvelables et le financement des océans.

Cette stratégie articulera et capturera les instruments politiques existants pour exploiter l'économie bleue, notamment la stratégie d'aide au commerce du Pacifique pour 2020-2025, qui joue un rôle essentiel dans la transformation des politiques commerciales en développement commercial réel.

Elle intégrera aussi une stratégie du secteur privé des îles du Pacifique, également en cours d'élaboration, qui vise à aider le secteur privé à stimuler le commerce et la compétitivité des entreprises, ainsi qu'à faciliter la collaboration pour promouvoir la croissance des entreprises.

En prenant la parole, **Jean Paul Adam**, directeur de la division Technologie, changement climatique et gestion des ressources naturelles de la CEA, a rappelé que 2021 est cruciale pour le climat et le développement durable. L'économie bleue est l'un des moyens par lesquels nous pourrions vraiment parvenir à mieux construire l'avenir, en investissant dans le développement durable, en particulier dans l'amélioration de l'environnement naturel et en utilisant ces investissements pour créer des moyens de subsistance durables, et qui créent également plus de valeur ajoutée pour notre économie.

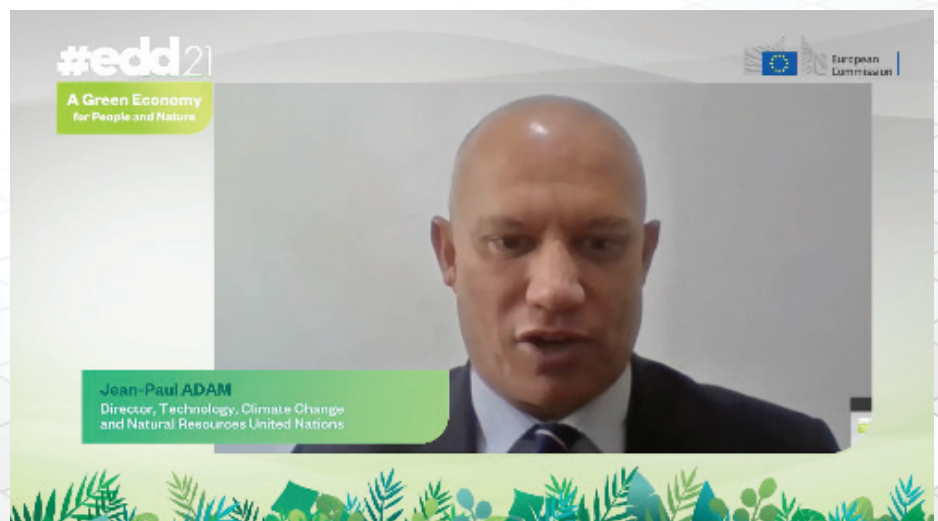
La relation de l'Afrique avec l'océan a souvent été définie comme un partenariat avec des investisseurs extérieurs, avec une

valeur ajoutée minimale pour les économies africaines. Nous devrions considérer l'économie bleue comme un espace de résilience climatique, en reconnaissant que l'océan est l'un des régulateurs climatiques les plus importants qui existent.

En reconnaissant tous ces aspects, l'Union africaine a adopté en 2020 la stratégie de l'Union africaine pour l'économie bleue, qui repose sur cinq piliers principaux :

1. Pêche, aquaculture, conservation et écosystèmes aquatiques durables
2. Expédition/transport, commerce, ports, sécurité et sûreté maritimes et respect de la loi
3. Tourisme côtier et maritime, changement climatique, résilience, environnement, infrastructures
4. Ressources énergétiques et minérales durables et industries innovantes
5. Politiques, institutions et gouvernance, création d'emplois et éradication de la pauvreté, financements innovants

Le secteur de la pêche est particulièrement important pour l'Afrique. L'Afrique a la deuxième plus grande croissance de la consommation de poisson avec une augmentation prévue de 27% entre 2018-2030. Par conséquent, il est important



de souligner l'importance d'aborder la pêche dans la gestion des ressources qui responsabilise les communautés locales et permet une réelle inclusion et participation à travers la chaîne de valeur.

En ce qui concerne le tourisme côtier et maritime, ce secteur a évolué positivement avant la COVID-19 pour devenir l'un des secteurs économiques les plus importants pour l'Afrique. L'écotourisme est bien développé en Afrique, notamment autour des ressources terrestres. Il y a des possibilités de continuer à développer cette approche en utilisant les espaces maritimes.

Le développement des ressources énergétiques par le biais de l'économie bleue permet d'explorer de nouvelles opportunités qui incluent l'énergie éolienne offshore, les panneaux photovoltaïques et l'énergie houlomotrice. Les projections montrent que ce secteur fournira 7 % des besoins énergétiques de l'Afrique d'ici à 2030.

En ce qui concerne les défis à venir, M. Adams a mis l'accent sur la capacité à financer les investissements dans l'économie bleue.

L'innovation peut jouer un rôle clé dans le financement durable des pays africains. Par exemple, le gouvernement des Seychelles a racheté une partie de sa dette souveraine avec le soutien de partenaires extérieurs. Après le refinancement de cette dette, les économies réalisées ont été réinvesties dans la préservation du climat. Actuellement, la CEA mène des expériences similaires en Afrique de l'Ouest, notamment au Cap-Vert, en Guinée-Bissau, en Mauritanie et au Sénégal.

Les possibilités de lever des financements supplémentaires passent également par les obligations bleues, également expérimentés aux Seychelles en 2018. L'Afrique dans son ensemble représente une part de moins de 1% du marché mondial des obligations durables. Il y a une opportunité de tirer parti de la vaste étendue des océans africains, pour pouvoir exploiter ces opportunités de financement pour la résilience climatique.



Après une session de questions-réponses intéressante et très interactive, Mme Pratt a remercié tous les intervenants principaux et les participants connectés à distance et a rappelé l'engagement de l'OEACP et de la Commission européenne à faire avancer les questions clés soulevées au cours des discussions et à renforcer la collaboration avec toutes les agences sur le terrain, y compris la CEA, les communautés économiques régionales, les gouvernements et les agences du secteur privé, afin d'accroître les avantages découlant de l'économie bleue pour la richesse de nos populations et la réalisation de l'ODD 14 – Vie aquatique.

Mme Taufa a conclu son intervention en souhaitant une plus grande collaboration avec les partenaires du développement pour améliorer les efforts de relance économique et la formation d'une économie océanique durable en réponse aux défis de la pandémie de COVID-19.

En conclusion, M. Adams a souligné que l'économie bleue pour l'Afrique est une frontière relativement nouvelle, mais qui représente d'énormes opportunités pour le développement durable et en particulier pour répondre aux préoccupations d'accélération de la croissance dans l'ère post-pandémie.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR DES ACCORDS COMMERCIAUX AFRICAINS INCLUSIFS ET ÉQUITABLES

UNECA

La mise en œuvre de cet accord de contribution TCII par la CEA, avec le soutien de l'OEACP et financé par la CE, vise à renforcer les capacités pour un commerce inclusif et équitable ciblant les décideurs politiques et le secteur privé afin d'augmenter la capacité du secteur privé africain à mieux profiter des accords commerciaux préférentiels. Ce projet fait partie d'un programme plus large de la CEA/CAPC qui vise à stimuler le commerce intra-africain et à accélérer le développement du secteur privé.

Le deuxième comité de pilotage de l'action s'est tenu virtuellement le 23 avril 2021.

L'objectif de la réunion était d'examiner les progrès réalisés jusqu'à présent et de discuter également du plan de travail pour la partie restante du projet, qui a été ajusté afin de répondre aux

perturbations et aux opportunités qui ont été présentées par la pandémie de COVID-19.

Au cours de la session, le CAPC a présenté les principaux résultats des cinq études principales du projet.

Étude 1 : Utilisation des accords commerciaux préférentiels

Cette étude examine l'étendue de l'utilisation des zones commerciales préférentielles (ou leur absence) par les pays africains et leurs entreprises.

Principales conclusions :

🌍 L'utilisation des préférences dans les CER africaines varie,

allant de moins de 5 % (pour certains flux dans la CEDEAO) à 78 % pour les importations éligibles de la CAE en Ouganda.

- 🌍 Dans tous les pays étudiés, la sensibilisation et l'information sur les accords commerciaux préférentiels constituent le principal défi, en plus des défis SPS, suivis des exigences techniques, des procédures douanières et des règles d'origine.
- 🌍 Les entreprises représentées par des femmes utilisent moins les accords commerciaux préférentiels et trouvent également les exigences plus difficiles à satisfaire que les autres entreprises en moyenne.
- 🌍 Les entreprises représentées par les jeunes utilisent moins les accords commerciaux préférentiels que la moyenne, mais ne rencontrent pas autant de difficultés avec les exigences que les entreprises représentées par les femmes.

Étude 2 : Institutions de négociation

L'objectif de cette étude est de renforcer la capacité du secteur privé africain à mieux s'engager dans la négociation et la mise en œuvre des accords commerciaux préférentiels, en particulier ceux relatifs au commerce des services.

Principales conclusions et recommandations :

- 🌍 Les équipes de négociation doivent communiquer activement sur les objectifs de politique commerciale, la publication de calendriers d'événements, les briefings et débriefings écrits et oraux. Les canaux de communication utilisés doivent être d'un accès facile et continu.
- 🌍 Les équipes de négociation doivent assurer une représentation équilibrée des intérêts des entreprises de toutes tailles, y compris les MPME, lors des appels à contribution.
- 🌍 Le secteur privé doit veiller à ce que les représentants soient dûment mandatés et que leurs directives ne soient ni trop strictes pour empêcher tout résultat positif des négociations, ni trop souples pour laisser place à l'interprétation des personnes sur les questions d'engagement.
- 🌍 Les OSC doivent s'engager activement auprès des agences gouvernementales et paraétatiques pour s'assurer que l'expression des intérêts est bien transmise.

Étude 3 : Conformité vis-à-vis des accords commerciaux préférentiels

Cette étude est orientée vers le renforcement de la capacité du secteur privé à se conformer aux règles d'origine et aux exigences OTC/SPS et à tirer un meilleur parti des accords commerciaux préférentiels.

Principales conclusions :

- 🌍 Il existe un manque général de sensibilisation des opérateurs du secteur privé aux exigences des RdO, OTC et SPS dans les accords commerciaux préférentiels.
- 🌍 Même lorsque les opérateurs du secteur privé sont pleinement conscients de ces exigences, ils rencontrent des difficultés pour s'y conformer, en raison de leurs capacités financières et techniques.
- 🌍 Les MPME et les entreprises appartenant à des femmes ont particulièrement du mal à se conformer aux exigences des RdO, OTC et SPS.
- 🌍 Des efforts plus importants sont nécessaires pour fournir une assistance technique adaptée afin de se conformer aux exigences RdO, OTC et SPS des accords commerciaux

préférentiels, pour permettre aux opérateurs du secteur privé de profiter de l'accès préférentiel (y compris dans le cadre de la ZLECA) et de s'intégrer dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

Étude 4 : Commerce informel transfrontalier (CIT)

L'objectif de cette étude est d'améliorer la capacité des acteurs des secteurs privé et public à soutenir les commerçants informels afin qu'ils puissent mieux exploiter les opportunités d'accès préférentiel aux marchés et formaliser progressivement leur commerce.

Principales conclusions :

- 🌍 Les commerçants informels transfrontaliers (en particulier les femmes) dans la région de la CEDEAO sont confrontés à des défis importants pour accéder aux avantages des accords commerciaux préférentiels.
- 🌍 En tirant les leçons des expériences de la CAE et du COMESA, un RCS efficace peut être développé pour la CEDEAO afin de réduire les coûts du CIT et d'incorporer progressivement les commerçants informels dans le système commercial formel.
- 🌍 Il existe un manque important de données sur les flux de CIT dans la région de la CEDEAO ;
- 🌍 De plus grands efforts sont nécessaires pour renforcer la capacité financière et technique des gouvernements à collecter des données sur le CIT.

Étude 5 : Commerce électronique

L'étude sur le commerce électronique vise à renforcer la capacité du secteur privé africain à tirer un meilleur parti du commerce électronique dans le cadre des accords commerciaux préférentiels.

Principales conclusions :

- 🌍 Les entreprises ont déclaré avoir augmenté leurs ventes en ligne et s'être diversifiées sur de nouveaux marchés grâce au commerce électronique pendant la pandémie de la Covid-19.
- 🌍 Les cinq principaux obstacles au commerce électronique transfrontalier sont les suivants : 1) compétence postale - coûts de livraison et de transport ; 2) problèmes fiscaux - fiscalité étrangère, double imposition, réglementation de la TVA ; 3) absence de solutions de paiement fiables ; 4) méconnaissance des règles nationales et régionales ; 5) droits de douane et procédures douanières.
- 🌍 Une différence entre les sexes est apparue en termes de commerce électronique et d'utilisation des données.
- 🌍 La ZLECA peut fournir un cadre commun et d'orientation pour les taxes, la protection des données, les politiques de confidentialité et imposer une application plus stricte des règles pouvant aider à renforcer la confiance des consommateurs en ligne dans les économies africaines et faciliter le commerce électronique B2C.

La réunion a été suivie par le Centre de droit commercial (TRALAC), le Centre de formation à la politique commerciale en Afrique (TRAPCA), l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), les Communautés économiques régionales (CER) et le secteur privé.

CONSOLIDATION DE L'UNION ÉCONOMIQUE DE L'OECO PAR LE RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ COMMERCIALE ET DES RETOMBÉES POSITIVES SUR LA CARICOM - OECO

L'action de subvention de l'OECO intitulée "Consolider l'Union économique de l'OECO par le renforcement des capacités commerciales durables (RCCD)" est un programme financé par l'UE dans le cadre de la composante subvention du programme TradeCom II ACP, exécuté par la Commission de l'OECO. L'objectif du programme est d'aider les États membres de l'OECO et la Commission de l'OECO à mettre pleinement en œuvre l'Union économique de l'OECO afin d'approfondir l'intégration régionale et de faciliter l'intégration des membres dans les marchés mondiaux par une plus grande participation aux chaînes de valeur régionales et internationales.

Au cours des derniers mois, l'action a fait des progrès significatifs pour faire avancer les efforts du RCCD dans les États membres. Il s'agit notamment d'augmenter le nombre de professionnels du commerce formés et certifiés dans les États membres, de faire progresser leur engagement à mener des études sur la chaîne de valeur pour libérer la capacité de production de produits nouveaux et innovants, de développer des plates-formes technologiques pour améliorer l'accès aux informations commerciales et renforcer l'analyse des données et les capacités de prise de décision des États membres, ainsi que de renforcer les relations avec la communauté des affaires par le biais de stratégies d'engagement commercial qui seront alignées sur leurs besoins.

En ce qui concerne l'augmentation du nombre de praticiens du commerce formés et qualifiés, le programme TradeCom II ACP s'est fermement engagé dans le renforcement des capacités et l'éducation axée sur la demande. Un programme de cours de courte durée orienté sur le commerce à la frontière est actuellement en train d'être finalisé : pour les fonctionnaires/courtiers des douanes, il portera sur le commerce et l'économie bleue, le commerce et les objectifs de développement durable, le commerce pour les avocats, l'introduction au commerce pour les hommes d'affaires des Caraïbes et l'introduction aux négociations commerciales avec l'Université des Antilles par le biais de son Centre Shridath Ramphal (UWI-SRC). Ces cours, qui couvrent une variété de questions cruciales pour la politique commerciale dans la région de l'OECO, s'adressent exclusivement aux décideurs politiques et aux praticiens du commerce de l'OECO, issus des secteurs public et privé, désireux d'affiner leurs compétences sur une courte période.

En plus des cours de courte durée, ce projet de l'OECO a offert des bourses à vingt-et-un (21) étudiants pour entreprendre des études à l'UWI-SRC dans le domaine de la politique commerciale internationale. Cette initiative a eu un succès retentissant, tous les étudiants ayant satisfait aux exigences d'achèvement pour obtenir une maîtrise en politique commerciale internationale (MITP). En raison de ce succès, dix (10) bourses supplémentaires seront offertes aux étudiants des États membres.

Suite à ce succès, certains étudiants du MITP effectuent actuellement des stages au sein de certaines institutions régionales de l'OECO et de la CARICOM où ils travaillent activement sur des programmes et des initiatives visant à améliorer nos processus d'intégration. Ils travaillent

activement sur des programmes et des initiatives visant à améliorer nos processus d'intégration. Ils contribuent notamment à l'élaboration d'études sur la chaîne de valeur afin de souligner les bénéfices de la production et des exportations de racines et tubercules, de cacao et de poisson frais des États membres. Cette entreprise, qui devrait commencer en août 2021, sera réalisée par une société internationale et sera soutenue par les étudiants du MITP susmentionné. Les résultats de ces études seront essentiels pour permettre aux États membres d'identifier leur avantage comparatif dans la production et la commercialisation des produits de base identifiés sur les marchés régionaux et internationaux. Ces études devraient aider les États membres à déterminer les canaux du marché, à découvrir les contraintes et à examiner la création de revenus et d'emplois dans les zones respectives.

Reconnaissant l'importance de statistiques et de données de renseignement facilement disponibles pour une prise de décision éclairée, le programme TradeCom II a donné la priorité au développement d'un portail d'information et de facilitation du commerce (TIFFP) pour la région de l'OECO. Ce TIFFP est orienté vers (a) l'agrégation et l'analyse des statistiques commerciales et (b) la collecte, la gestion et la publication d'informations commerciales pertinentes provenant de chaque État membre du Protocole. Le portail servira également à améliorer et à soutenir le fonctionnement de l'Union douanière de l'OECO et de l'Organisation économique des Caraïbes orientales (OECO), ainsi qu'à en surveiller les performances. Les activités de développement sont menées par la Commission du commerce international (ITC) et le portail devrait être achevé d'ici décembre 2021. À partir de janvier 2022, des informations complètes et en temps réel seront accessibles aux négociants, aux décideurs politiques, aux universitaires et aux autres parties intéressées sur les exigences procédurales en matière d'importation, d'exportation et de transit.

Parallèlement au développement de ce portail, l'initiative a cherché à se lancer dans l'élaboration d'une stratégie d'engagement commercial du secteur privé. Cette stratégie servira à élargir et à approfondir l'engagement du secteur privé dans le développement, la négociation, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique commerciale nationale, régionale et internationale ainsi que dans les discussions stratégiques sur les questions liées au commerce. Il est prévu que la stratégie prenne en compte les divers points de vue et aspirations de tous les acteurs concernés dans la région et augmente les possibilités de participation du secteur privé à la politique commerciale et au mécanisme de prise de décision dans l'OECO. Les appels à propositions devraient être publiés en septembre 2021.

Comme nous l'avons indiqué, cette action de l'OECO suscite de nombreuses attentes. De nombreuses opportunités se profilent à l'horizon pour les personnes qui souhaitent accéder à des informations précieuses, améliorer leurs capacités académiques et contribuer au développement de certaines initiatives visant à faire progresser l'Union économique.

RENFORCEMENT DU SYSTÈME DE PROTECTION DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES EN AFRIQUE CENTRALE ET OCCIDENTALE - OAPI

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) a lancé le Projet de renforcement et de Promotion du Système de Protection des Obtentions Végétales (PPOV), avec le soutien financiers et technique de la commission de l'Union européenne, de l'OEACP dans le cadre du Programme TradeCom II, et des structures internationales compétentes en matière de variétés végétales. Cette initiative vise à renforcer la promotion du système de protection des obtentions végétales dans les 17 États membres de l'OAPI, en vue de stimuler la productivité agricole, d'assurer la sécurité alimentaire et de promouvoir le développement durable tout en donnant à l'agriculture des États membres, de meilleures chances d'être compétitive sur le marché local.

La mise en œuvre du projet va stimuler la recherche agronomique dans les 17 États membres, par le biais du renforcement des capacités des centres de recherche, de la formation de la ressource humaine et de la sensibilisation. C'est dans le cadre du renforcement des capacités que l'OAPI a organisé deux séminaires nationaux de sensibilisation des acteurs de la filière agricole du Congo et du Gabon.



SÉMINAIRE NATIONAL DE SENSIBILISATION SUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES DU CONGO

25-27 Mai 2021, Brazzaville, Congo

Cette rencontre était adressée aux acteurs locaux de la filière agricole et visée à les sensibiliser sur l'intérêt de la protection et la valorisation des nouvelles variétés végétales.

Les travaux ont été animés par les experts des organisations partenaires au projet notamment : l'UPOV (Union internationale pour la Protection des Obtentions Végétales), l'OCVV (Office Communautaire des Variétés Végétales), le GEVES (Groupe d'Étude et de Contrôle des Variétés et Semences), le NAKTUINBOUW, le SEMAE.

La première journée de cette rencontre a permis de mettre l'accent sur l'importance de la protection d'une variété végétale, pour son obtenteur, le rôle d'un office de propriété intellectuelle dans l'octroi des droits de propriété intellectuelle, l'intérêt de la mise en place de principes directeurs de qualité pour mener un examen DHS (distinctivité, homogénéité, stabilité) d'une nouvelle variété végétale, l'impact de la Recherche & développement dans le partenariat secteur public-secteur privé.

Cette première étape, qui s'est clôturée sur une intervention

très pratique et démonstrative de Cécile MARCHENAY du Naktuimbouw sur les essais DHS appliquées à l'examen de nouvelles variétés de tomates a suscité un vif intérêt des participants et de chaleureux échanges.

Les échanges de la deuxième journée ont donné lieu à de nouvelles interrogations autour de la démarche d'inscription des nouvelles variétés aux catalogues nationaux et régionaux des espèces, de la nuance entre homologation et certification mais également du processus de valorisation des résultats de la recherche entre autres.

OAPI (Organisation africaine de la propriété intellectuelle), CNRA (Centre national de recherche agronomique, Côte d'Ivoire), SEMAE (L'interprofession des semences et plants, ancien GNIS), et AFSTA (Association africaine du commerce des semences) ont représenté quelques-unes des différentes structures en présentiel et en visioconférence.

L'intervention d'Omega-conseil, une entreprise d'agro-export locale, a permis d'entrevoir certains défis en matière de collaboration entre le secteur de la recherche publique et le secteur privé pour favoriser la mise sur le marché en quantité suffisante de semences de qualité issus des centres de recherche.

La dernière journée a mis en lumière les étapes importantes de la vie d'une variété végétale pour sa commercialisation.



Étapes qui vont de la création à sa protection en passant par la certification après multiplication en semences. Cette concertation a donné lieu, à une table ronde d'analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces) du secteur semencier du Congo. L'état des lieux de la situation a permis d'identifier des points à travailler à court et long terme pour apporter des solutions aux difficultés décelées.

A la satisfaction générale des parties prenantes, ces trois jours de travaux se sont conclus par des suggestions d'experts, notamment l'importance de concentrer la recherche dans les pays sur des variétés à forte valeur écologique et économique. Un accent a également été mis sur la responsabilité des chercheurs qui devraient travailler à la création et à la description de la connaissance.

L'administration des Centres de recherche pour contribuer à la valorisation des variétés mises en place devront organiser la stratégie de commercialisation de celles-ci. Pour mettre en place une stratégie de valorisation efficiente, la CEMAC devrait travailler sur les aspects d'harmonisation des méthodes et se mettre en synergie avec d'autres espaces économiques tels que la CEDEAO.

Dans son discours de clôture, le Directeur Général de l'IRA (Institut National de la recherche Agronomique du Congo) a remercié l'OAPI et l'UPOV mais également les partenaires, les Experts et les participants pour qualité des interventions des experts et leur appui au renforcement des capacités techniques des acteurs de la filière agricole locale.



SÉMINAIRE NATIONAL DE SENSIBILISATION SUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES DU GABON

31 MAI - 2 JUIN 2021, LIBREVILLE, GABON

La capitale du Gabon Libreville a accueilli durant trois jours du 31 mai au 2 juin 2021, les chercheurs de la filière agricole, les entreprises semencières et agricoles, pour échanger sur les stratégies nationales à mettre en place pour assurer une meilleure protection et valorisation des variétés végétales développées localement pour soutenir la politique de développement agricole du Gabon.

Le Séminaire national de sensibilisation sur la protection des obtentions végétales, ainsi organisé par l'OAPI (Organisation Africaine de la Propriété intellectuelle) a connu la participation d'experts internationaux et africains, qui ont partagé leurs expériences et formés les acteurs nationaux, sur les techniques d'examen pour assurer la qualité de la variété végétale à développer, l'intérêt de la mise en place d'un écosystème de valorisation de la variété, l'intérêt de la protection auprès de l'OAPI pour assurer le respect du droit de l'obteneur et se donner les moyens de commercialisation sécurisés de la variété.

Au terme de cette rencontre il a été noté la forte volonté de l'Etat Gabonais de développer le secteur variétal et la qualité des chercheurs et sélectionneurs qui œuvrent au quotidien pour faire avancer ce secteur. Toutefois, il a été relevé la nécessité d'avoir un cadre juridique adéquat pour le développement et la valorisation de semences, de même qu'un accompagnement stratégique et technique pour le développement de variétés de qualité.

La rencontre de Libreville qui fait suite au séminaire qui s'est tenu à Brazzaville au Congo du 25 au 27 Mai 2021

SOUTIEN CIBLÉ AU COMMERCE ET À L'INVESTISSEMENT PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, SAMOA, ÎLES SALOMON, TONGA, FIDJI, TIMOR ORIENTAL

CONFÉRENCE DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LES ENTREPRISES, LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT, 2021

Le projet est conçu en collaboration avec le Conseil des affaires PNG-UE, l'Autorité de promotion des investissements en PNG (API), le Bureau national du commerce de PNG (NTO) et le ministère du Commerce et de l'Industrie.

Les objectifs du projet sont au nombre de quatre :

1. Renforcer les liens d'affaires, de commerce et d'investissement entre l'UE et la PNG+5 (plus Fidji, Samoa, les îles Salomon, Tonga et le Timor oriental) à travers

- 🌐 le lancement et l'opérationnalisation du Conseil d'affaires PNG-UE,
- 🌐 la préparation et la diffusion d'une version courte et lisible du rapport final de la première conférence sur les affaires, le commerce et l'investissement entre l'UE et la PNG et d'une brochure APE mise à jour.

2. Fournir des informations adéquates sur les principaux secteurs commerciaux et d'investissement en PNG+5 aux opérateurs commerciaux européens dans la région du Pacifique.

Le projet prévoit :

- 🌐 la rédaction d'un rapport technique sur le climat d'investissement - faire des affaires en Papouasie-Nouvelle-Guinée en général (y compris les exigences juridiques et techniques) ;
- 🌐 un cadre pour une base de données concernant les entreprises européennes qui opèrent, font du commerce et investissent en PNG (et dans les 5 autres pays de l'APE) ;
- 🌐 une mise à jour des résumés conviviaux des stratégies de développement pour les secteurs spécifiques discutés lors de la conférence UE-PNG sur les entreprises, le commerce

et les investissements (agriculture, énergie, sylviculture, infrastructures, TIC et services) ;

- 🌐 la diffusion des stratégies de développement auprès des opérateurs économiques concernés en PNG ;
- 🌐 la rédaction d'un protocole commercial pour les produits clés identifiés, notamment le café et le cacao, et un produit supplémentaire parmi les suivants : la sève de caoutchouc, la vanille, le poisson et les produits marins, les produits du bois, le coprah.

En outre, le projet va :

3. Former les principaux bénéficiaires sur les principaux aspects des affaires, du commerce et de l'investissement lors d'une conférence B2B.

Une formation interne d'une journée et demie sera organisée pour le personnel technique de l'API et de l'Office national du commerce de la PNG sur la promotion du commerce et des investissements en provenance de l'UE.

4. Sensibiliser les entreprises aux avantages de l'APE entre l'UE et les îles PNG/Fidji/Samoa/Solomon (plus Tonga et le Timor oriental).

Dans le cadre de cette composante, le projet préparera des notes d'information sur le commerce et l'investissement dans les produits obtenus par la gestion durable du capital naturel, sur les perspectives de l'UE sur les aspects du développement durable liés au commerce et à l'investissement et sur les opportunités de commerce et d'investissement dans les biens et services environnementaux compatibles avec le développement durable et les principes de l'APE.

Les activités dans le cadre de ce projet de soutien débiteront dans les semaines à venir et seront mises en œuvre avec une combinaison de modalités virtuelles et physiques pendant une période de 3 mois. La conférence principale se tiendra à la fin du mois d'octobre 2021.

SOUTIEN AUX BUREAUX NATIONAUX DE NORMALISATION DE LA CARICOM POUR LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE DE L'APE - PHASE II

Ce projet de soutien vise à favoriser l'intégration bénéfique des économies des États membres de la CARICOM dans l'économie régionale et mondiale en suivant les lignes directrices de la disposition sur les obstacles techniques au commerce (OTC) de l'APE UE-CARIFORUM. Il a été conçu en partenariat avec l'Organisation régionale des normes et de la qualité de la CARICOM (CROSQ) - le réseau

des 15 bureaux nationaux de normalisation (BNN) de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), avec un intérêt bénéfique collatéral pour INDOCAL, le bureau national de normalisation de la République dominicaine.

Le projet est basé sur 2 composantes :

Composante 1 - Appliquer de manière efficiente et efficace les principes, lignes directrices et recommandations en matière d'APE et d'OTC de l'OMC pour assurer la conformité aux normes internationales et de l'application des mesures d'infrastructure de qualité

Dans le cadre de cette composante, seront révisés et élaborés, en qualité publiable, le Workbook du guide régional des bonnes pratiques réglementaires (BPR) CROSQ et le Code de pratique des exercices théoriques et d'application à utiliser dans les 15 États membres de la CARICOM en format PDF téléchargeable. Ces documents ont été conçus et développés dans le cadre du projet TradeCom II ACP " Soutien aux bureaux nationaux de normalisation de la CARICOM en tant qu'institutions liées au commerce pour mettre en œuvre les dispositions relatives aux obstacles techniques au commerce de l'APE CARIFORUM-EU" en 2019.

Composante 2 - Appliquer de manière efficace et effective les principes, lignes directrices et recommandations en matière d'APE et d'OTC de l'OMC pour assurer la conformité aux normes internationales et dans l'application des mesures relatives aux infrastructures de qualité.

Après révision par le(s) expert(s) de l'OMC et validation ultérieure par les 15 PDG des BNN et le Secrétariat du CROSQ, le guide régional des BPR et la COP nationale du CROSQ ainsi que le Workbook seront publiés en format PDF téléchargeable et un nombre limité de copies papier seront partagées avec l'Organisation africaine de normalisation (ARSO) et le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (FIP) pour utilisation.

Ce projet de soutien, qui a débuté en juillet 2021, aura une durée de 4 mois.



SOUTIEN CIBLÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE PLATEFORME D'ENTREPRISES AGRICOLES GHANA-UE

Ce projet a été conçu en partenariat avec la European Business Organisation - Ghana (EBO GHANA) dans le but d'augmenter l'investissement privé dans le secteur agroalimentaire et de tirer le meilleur parti de l'investissement public dans le secteur par la création d'une plateforme agroalimentaire UE-Ghana.

En particulier, les activités de ce projet s'articulent autour de deux composantes.

1. IDENTIFIER LES OPTIONS ET PRÉPARER LES PLANS DE TRAVAIL CORRESPONDANTS POUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'OPÉRATIONNALISATION DE LA PLATEFORME D'ENTREPRISES AGRICOLES UE-GHANA

Dans le cadre de cette composante, le projet va :

- 🌍 Mener une analyse des parties prenantes du secteur privé de l'agrobusiness et d'autres acteurs pour déterminer leurs besoins ;
- 🌍 Mener une recherche documentaire et une revue de la littérature sur les modèles existants et les meilleures pratiques, y compris les éléments clés de sa durabilité financière, pour les plateformes d'entreprises agricoles nationales et liées à l'UE.

- 🌍 Rédiger un modèle pour la plateforme d'entreprises agricoles UE-Ghana.
- 🌍 Formuler un ensemble d'indicateurs pertinents, simples et directs pour suivre les activités et les objectifs de la plateforme et proposer un système de suivi et d'évaluation.

2. AUGMENTER LA VIABILITÉ ET LA COMPRÉHENSION PARTAGÉE DE LA PLATEFORME PARMIS LES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES ET LE GROUPE CENTRAL.

Suite aux activités de la première composante, l'équipe d'experts va :

- 🌍 Partager le projet de modèle de la plateforme d'entreprises agricoles UE-Ghana avec les principales parties prenantes ;
- 🌍 Mener une consultation avec les parties prenantes clés sur les principaux éléments du modèle de la plateforme d'entreprises agricoles UE-Ghana ;
- 🌍 Soutenir EBO Ghana dans l'obtention de la validation du modèle de la plateforme d'entreprises agricoles UE-Ghana et dans la conduite d'un atelier réussi pour examiner et valider les résultats de ce projet de soutien ;

Le projet, démarré en juin 2021, aura une période de mise en œuvre de 5 mois.

SOUTIEN CIBLÉ POUR DÉVELOPPER LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE DANS LES PAYS DES CARAÏBES.

Le projet “Soutien au développement du commerce électronique dans les pays des Caraïbes”, mis en œuvre par Cecodda en tant que membre du consortium AESA, est orienté vers (1) le développement d’une étude de faisabilité sur l’établissement d’un centre d’exécution basé sur le commerce électronique pour faciliter une augmentation durable de la compétitivité des exportations des Caraïbes et (2) l’augmentation de la viabilité du commerce électronique dans la région des Caraïbes en identifiant les contraintes logistiques et structurelles sous-jacentes et en développant une stratégie pour relever ces défis.

Dans le cadre du premier objectif, les activités ont pour but de :

- 🌐 Mener des recherches documentaires sur les modèles existants de centres d’exécution nationaux et régionaux basés sur le commerce électronique ;
- 🌐 Compiler une liste des centres d’exécution existants dans les principaux centres d’exportation des Caraïbes - UE, Royaume-Uni, États-Unis, Canada ; identification des meilleures pratiques dans d’autres centres d’exécution du commerce électronique dans les zones régionales ;
- 🌐 Mener une analyse des parties prenantes avec le secteur privé et d’autres acteurs pour déterminer leurs besoins liés à l’environnement commercial du commerce électronique ;
- 🌐 Rédiger une étude de faisabilité complète sur l’établissement d’un centre d’exécution basé sur le commerce électronique pour les exportations des pays des Caraïbes ;
- 🌐 Construire un modèle financier pour établir le centre d’exécution basé sur le commerce électronique, soit en développant un nouveau centre, soit en s’associant à un ou plusieurs centres existants ;

- 🌐 Développer un modèle commercial potentiel pour gérer l’utilisation du centre en abordant les questions financières et réglementaires/juridiques ;
- 🌐 Élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre du modèle de centre de traitement des commandes basé sur le commerce électronique ;

En ce qui concerne le second objectif, l’équipe d’experts devra :

- 🌐 Rédiger une note technique identifiant les défis et les opportunités à exploiter et les changements requis dans le cadre réglementaire institutionnel pour la logistique, la facilitation des paiements en ligne, et les lacunes numériques et technologiques à combler par la communauté des exportateurs pour tirer parti du commerce électronique ;
- 🌐 Examiner les évaluations existantes pour déterminer les lacunes existantes dans l’adoption du commerce électronique dans les Caraïbes ;
- 🌐 Rédiger un plan d’action pour mettre en œuvre les réformes nécessaires pour permettre une viabilité accrue du commerce électronique dans la communauté des exportateurs des Caraïbes ;
- 🌐 Organiser une présentation des résultats et un atelier de validation avec le CEDA et les pays du CARIFORUM.

Le projet, conçu en collaboration avec l’Agence pour le développement des exportations des Caraïbes (CEDA) et les pays membres du CARIFORUM, a débuté en juillet 2021 et la période d’exécution prévue du contrat sera de 4 mois.

AUC-ZLECA SOUTIEN TECHNIQUE AUX NÉGOCIATIONS DU PROTOCOLE D’INVESTISSEMENT

L’un des principaux piliers du programme TradeCom II est le soutien à la participation effective des institutions ACP aux négociations commerciales. Ce projet est conçu pour fournir une gamme de services techniques hautement spécialisés au Secrétariat de la ZLECA et au Groupe d’experts dans les négociations du protocole d’investissement de la ZLECA.

Le projet, lancé en juin 2021 avec une durée de 4 mois, fournira :

- 🌐 Un soutien au Groupe d’experts (GE), au Forum de négociation (FN) et aux hauts fonctionnaires du commerce (STO) de la ZLECA dans la négociation du Protocole d’investissement.

- 🌐 Des documents techniques relatifs aux négociations du protocole d’investissement.
- 🌐 Formation du GE, du NF et des STO dans les domaines clés.

Soutien au groupe d’experts (GE), au forum de négociation (NF) et aux hauts fonctionnaires du commerce (HFC) de la ZLECA dans la négociation du protocole d’investissement.

L’équipe d’experts soutiendra, avec d’autres experts identifiés par l’équipe d’investissement de la ZLECA, les réunions de négociation et, sur demande, assistera aux réunions du groupe d’experts, physiquement ou virtuellement.

Documents techniques pertinents pour les négociations du protocole d'investissement.

Le projet fournira au Groupe d'Experts (GE), au Forum de Négociation (FN) et aux Hauts Fonctionnaires du Commerce (HFC) de la ZLECA, des présentations sur les notes explicatives et les notes de synthèse dans les domaines clés suivants :

- L'investissement et le développement durable couvrant les objectifs politiques clés du futur protocole d'investissement et les implications du point de vue du développement durable ; ainsi que les composants et principes clés possibles de l'investissement pour le développement durable dans le contexte du protocole d'investissement de la ZLECA ;
- La promotion et la facilitation de l'investissement couvrant les approches et les discussions actuelles autour de la facilitation de l'investissement à différents niveaux ; et les considérations et implications clés pour le Protocole d'investissement de la ZLECA ;
- La protection et la réglementation de l'investissement couvrant les approches actuelles dans le cadre des instruments d'investissement et des processus de réforme au niveau des CER en Afrique et dans les pays en développement, y compris les meilleures pratiques au niveau mondial, et les considérations sur la façon dont ils peuvent s'intégrer dans le futur protocole d'investissement de la ZLECA ;

- Mécanisme de règlement des différends en matière d'investissement, couvrant les nouvelles approches des mécanismes de règlement des différends en matière d'investissement en Afrique et les réformes au niveau mondial concernant le règlement des différends entre investisseurs et États, ainsi que les principales implications pour le protocole d'investissement de la ZLECA ; et les options possibles pour les mécanismes de règlement des différends en matière d'investissement dans le cadre de la ZLECA.

Formation des GE, NF et HFC dans les domaines clés.

Dans le cadre de cette composante, le projet assurera :

- Le renforcement des capacités à la demande des institutions de négociation sur les principales lacunes identifiées au cours du processus de négociation ;
- Des présentations et des contributions d'experts sur des articles et des sujets spécifiques, selon les besoins du Groupe d'Experts et du Forum de Négociation ;
- La formation et le renforcement des capacités du groupe d'experts et du FN sur des sujets spécifiques et des domaines clés, si nécessaire pour faire avancer les négociations.

Lexique

ADPIC	Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle	PIFs	Secrétariat du Forum des îles du Pacifique
AMNA	Accès aux marchés pour les produits non agricoles	PME	Petite et moyenne entreprise
APE	Accord de partenariat économique	PTCI	Partenariat transatlantique pour le commerce et les investissements
ACR	Accord commercial régional	PTP	Partenariat transpacifique
ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique	RCEP	Partenariat économique régional global
BNT	Barrières non tarifaires	SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
BTC	Barrières techniques au commerce	UE	Union européenne
CARICOM	Communauté caribéenne	UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
CARIFORUM	Forum Caribéen des Etats de l'Afrique, Caraïbes et du Pacifique	UGP	Unité de gestion de programme
CCI	Centre du commerce international	ZLE	Zone de libre échange
CEA/ONU	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique	ZLET	Zone de libre-échange tripartite
CPC	Cadre de politique commerciale		
CPCN	Cadre de la politique commerciale nationale		
CTA	Centre technique de coopération agricole et rurale		
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique occidentale		
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement		
DAU	Document Administratif Unique		
DG DEVCO	Direction Générale pour la Coopération internationale et développement		
GMFL	Groupe mélanésien Fer de lance		
JED	Journées européennes du développement		
OECD	Organisation des États des Caraïbes orientales		
OIF	Organisation internationale de la Francophonie		
OMC	Organisation mondiale du commerce		
OMD	Organisation mondiale des douanes		
OTC	Obstacles techniques au commerce		
PACPS	États ACP du Pacifique		